

Les personnels



Les personnels : des ratios qui font encore peur

- Une limite de dotation, qui se construit déjà au **niveau national**.
- Une fluctuation liée à **la mesure de dépendance**, qui peut entraîner des dérives des projets internes (risque de devenir des *unités de soins et d'hébergement palliatifs*).
- **Des ratios à minima** sont nécessaires et restent peu coûteux .
- Les **risques de déstabilisation** des établissements est grand .

Les personnels

Ils subissent les constats suivants :

- leur nombre est insuffisant ;
- les formations données le sont également ;
- le niveau de dépendance des personnes hébergées ne cesse d'augmenter ;
- les personnels qualifiés sont difficiles à trouver, notamment les infirmières et les aides-soignants.

Des catégories de personnels manquent à l'appel :

- les ergothérapeutes ;
- les secrétaires médicales ;
- les musico thérapeutes ;
- les animateurs ;
- ...

Les personnels

- A la difficulté du quotidien s'ajoute la pression des familles lorsqu'elles sont présentes dans l'institution, notamment lors de la réalisation de l'acte de travail.
- La question des effectifs des personnels revient régulièrement sur le devant de la scène, dans le constat de la difficulté de disposer d'une indication réglementairement admise et partagée par les professionnels, difficulté liée à la comparaison des effectifs dans les établissements médico-sociaux entre la France et les autres Etats européens.

- Sur ce sujet, une régression historique en France est parfois même affirmée : « Le niveau de médicalisation de base des lits a baissé, puisqu'il y a trente ans, Simone VEIL avait fixé une référence à 0,25 agent soignant par lit de cure médicale, alors que la DOMINIC + 35 % aboutit à 0,18 agent soignant par lit. »[\[1\]](#)

- [\[1\]](#) David CAUSSE : « Structures de prise en charge des personnes âgées », Revue hospitalière de France (revue de la FHF, Fédération hospitalière de France), n° 504, mai-juin 2005, page 61.

Les personnels

- La mesure des effectifs est connue, mais ses conséquences ne le sont guère : « Le projet de cahier des charges des conventions tripartites sur lequel nous avons depuis longtemps des précisions nous apporte des éléments d'approche sans qu'apparaissent, actuellement, de réelles réponses financières : ainsi par exemple, parle-t-on de la nécessité d'apprécier la qualité de la résidence au regard du degré d'autonomie sociale, physique, et psychique conservée par la personne âgée ! De même parle-t-on de la nécessité d'un pourcentage minimal de personnels qualifiés sans que pour autant un ratio soit indiqué ! Sur ce point central, trop longtemps, la question est restée sans réponse, et la fixation des effectifs dépend plus d'une "histoire" de l'établissement que d'un besoin sagement évalué, alors que nous disposons aujourd'hui des résultats de la mesure des temps de travail des personnels auprès des personnes âgées. » [1]

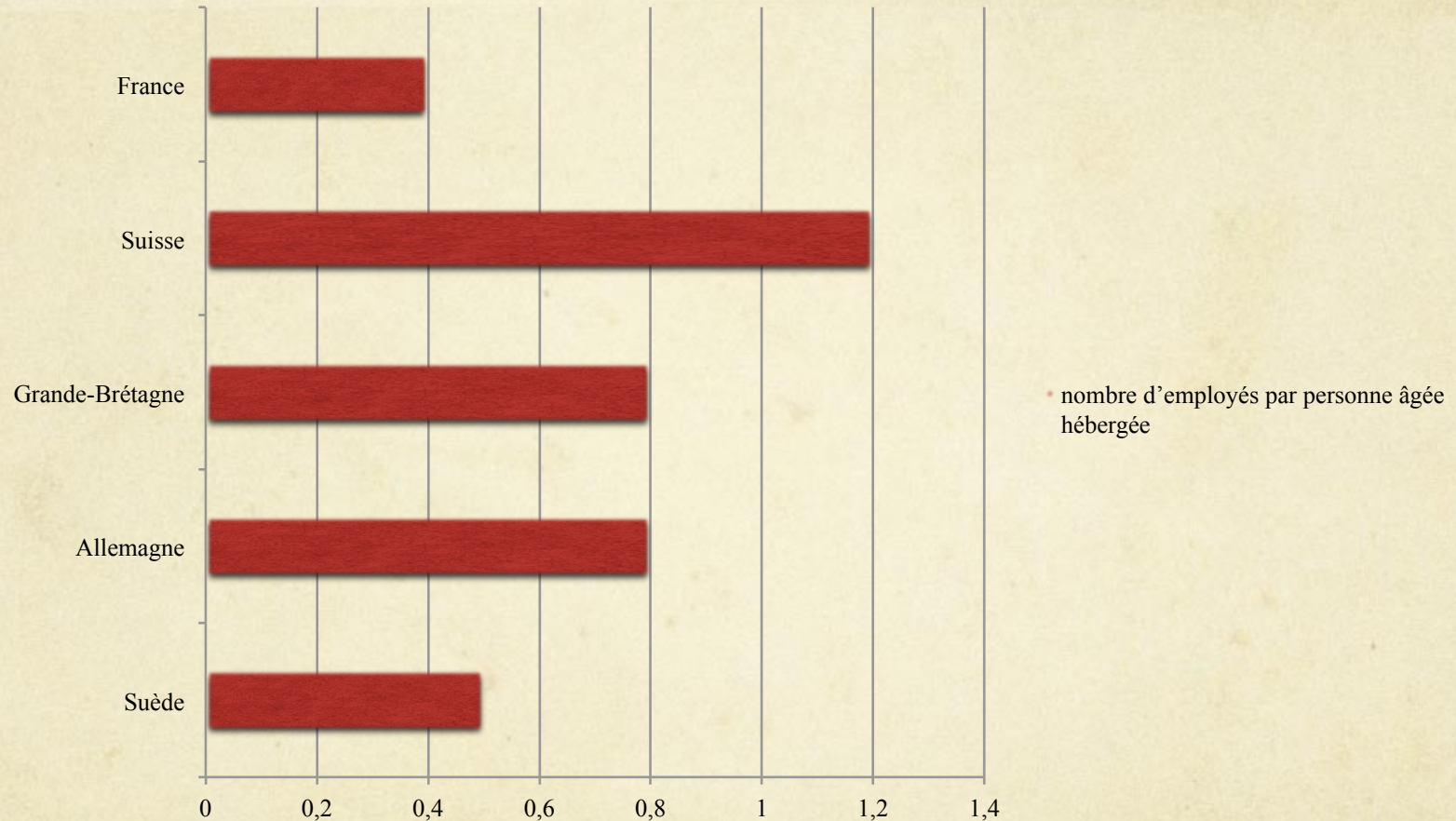
[1] P. Le Fur, C. Sermet : *Les soins infirmiers et d'auxiliaires aux personnes âgées en institution*, CREDES, septembre 1992.

Les personnels

- Cette question devrait devenir la question essentielle des années à venir : *La comparaison entre deux types d'institutions proches l'une de l'autre nous le montre parfaitement :*
- *en maison de retraite, le ratio du personnel est de 0,4 actuellement ;*
- *en établissement pour personnes handicapées, le ratio est de 0,8.*

La comparaison internationale

nombre d'employés par personne âgée hébergée



Gérard BRAMI : « Quels enseignements tirer de la période de canicule ? », Bulletin juridique de la santé publique, n° 67, novembre 2003, p.21

Les personnels

- La reconnaissance d'un *ratio* des effectifs soignants en établissement, même sur la base d'un *ratio* minimal, permettrait réellement un nouveau départ des établissements en matière d'effectifs et de gestion de ces effectifs.
- Le plan Vieillesse et Solidarité n'a toutefois pas permis de concrétiser cette question : « *Toutes les organisations sont d'accord : c'est d'un engagement d'une tout autre échelle dont le pays a besoin pour faire face à l'explosion du quatrième âge dans les prochaines années.* »[\[1\]](#)

[\[1\]](#) *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2383, 26 novembre 2004, page 46.

Personnels : les 5 conseils

Travailler sur l'outil pathos pour mesurer votre gmps

Prendre en considération les formules de calcul de dotations issues de la circulaire du 15 février 2008 sur les budgets

Préparer des employés à la validation des acquis de l'expérience pour éviter les difficultés de recrutement des AMP et aides soignants

Organiser des formations indispensables : maladie d'Alzheimer, droits des personnes âgées....

Faire évoluer ses dotations par l'augmentation régulière mais progressive du niveau de dépendance de son établissement